

Communiqué de presse – annulation CLE du 5 novembre 2025

Contacts

Fabien Blaize
Responsable antenne Vienne
aval/Clain
Antenne de Poitiers
f.blaize@eptb-vienne.fr
05 86 16 10 70

Julie Leclair
Animatrice du SAGE
Antenne de Poitiers
j.leclair@eptb-vienne.fr
05 86 16 10 72

Line Huguet
Chargée de communication
l.huguet@eptb-vienne.fr
05 55 02 02 51

A propos de l'EPTB Vienne

L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne intervient dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Vienne (21 160 km² répartis sur les régions Centre-Val de Loire et de Nouvelle-Aquitaine).

Il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil pour faciliter l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau dans la gestion de l'eau.

Sur le plan statutaire, l'EPTB Vienne, est un syndicat mixte ouvert créé en 2007, composé des régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, des départements de la Creuse, de la Vienne, de la Haute-Vienne, de la Charente, des Deux-Sèvres et de l'Indre-et-Loire, des communautés urbaines de Grand Poitiers et de Limoges Métropole, de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret et de Grand Châtelleraut, des Communautés de communes de Charente Limousine et de Vienne et Gartempe et du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

eptb-vienne.fr

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin du Clain devait se tenir mercredi 5 novembre pour valider les résultats de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC). En l'absence de Président, ce sont les vice-présidents qui fixent les dates, lieux et ordre du jour des séances conformément aux règles de fonctionnement de cette commission.

Par courrier en date du 31 octobre 2025, M. le Préfet de la Vienne nous sollicite pour reporter cette CLE en exposant principalement deux points, à savoir :

- l'incomplétude de l'étude d'impact socio-économique et environnementale depuis la promulgation de la loi n°2025-794 du 11 août 2025 visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur.
- les difficultés à préserver l'ordre public et protéger l'intégrité des personnes en cas de maintien de la réunion et du vote des résultats de l'étude HMUC.

Dans ce contexte de tension et pour la sécurité des membres de la CLE, nous avons le regret d'annuler la CLE du 5 novembre 2025.

Nous, vice-présidents, souhaitons dénoncer par ce courrier les pressions menées par les organisations syndicales agricoles (FNSEA, ADIV, CR86, JA) soutenues par la chambre d'agriculture de la Vienne. Ces agissements empêchent le fonctionnement normal de la gouvernance locale de l'eau en menaçant l'ordre républicain.

L'étude HMUC décrit le fonctionnement hydrologique et fixe le partage de la ressource en eau entre les usagers. En l'absence de ce cadre d'intervention validé, le territoire est privé d'un accompagnement technique et financier pour mettre en place les mesures d'adaptation désormais urgentes face aux effets du changement climatique.

Pièce jointe : plaquette d'information étude HMUC Clain

Les vice-présidents de la CLE du bassin du Clain

Sandra Girard, Syndicat Mixte des Vallées du
Clain Sud

Sébastien Léonard, Syndicat Clain aval

Gilles Morisseau, Grand Poitiers

Jacques Sabourin, Eaux de Vienne

